



Cesla Amarelle
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

**Aux Communes et aux Associations
scolaires intercommunales vaudoises**

Lausanne, le 8 janvier 2021

Affichage numérique frontal (ANF) – Information sur les démarches en cours et évaluation des besoins des communes

Mesdames, Messieurs,

Ce message fait suite à mon courrier du **15 juillet 2020** concernant la phase transitoire des « Modalités d'application de l'article 6 du Règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaire (RCSPS ; BLV 400.01.3) ».

Je tiens à vous informer par la présente des démarches en cours afin que les modalités d'application du Règlement sur les constructions scolaires (RCSPS), entré en vigueur le 5 mai 2020, puissent être effectives au 1^{er} août 2021, ainsi qu'à vous transmettre une explication plus détaillée du concept d'affichage numérique frontal à charge des communes en lien avec les objectifs pédagogiques.

Education numérique

Dès la rentrée scolaire prochaine, l'éducation numérique sera déployée en phases successives au cycle 1 et progressivement dans les autres cycles. Afin d'accompagner cette transition numérique et répondre aux objectifs pédagogiques qui en découlent, le concept d'affichage numérique frontal est désormais fixé et repose sur 4 éléments essentiels et complémentaires : un affichage numérique frontal (ANF), un boîtier de diffusion vidéo et sonore sans fil (type « Apple TV »), ainsi qu'une tablette permettant la diffusion des contenus directement sur l'écran, via l'antenne WiFi et le boîtier de diffusion. Le schéma annexé récapitule le concept.

Cette standardisation des équipements vous permettra, ainsi qu'à la DGEO, d'anticiper et d'échelonner les investissements nécessaires afin que tous les élèves, classes et établissements puissent en bénéficier. Les discussions avec les directions d'établissements auront par conséquent une grande importance afin que vous puissiez acquérir le standard d'affichage numérique frontal que le département propose et accompagner ainsi le déploiement des équipements nécessaires à la mise en œuvre de l'éducation numérique.

Affichage numérique frontal (ANF) – A charge des communes

L'article 6 RCSPS impose désormais à la DGEO de proposer aux communes un standard d'affichage ne pouvant dépasser CHF 2'500.- sur 8 ans à charge de ces dernières. Par conséquent, la DGEO et la DAL collaborent actuellement à l'élaboration d'un cahier des charges définitif pour un appel d'offres marché public qui sera effectué au printemps 2021. A ce stade, nous ne pouvons vous informer plus en détail du type d'affichage qui sera retenu, qui dépendra des offres soumises. Toutefois, il est certain qu'il s'agira d'un écran de 86", compatible avec les supports muraux ou à pieds VESA (norme universelle), avec toutes les caractéristiques techniques nécessaires permettant d'assurer un confort visuel pour les élèves et les enseignant-e-s. Cet écran sera par ailleurs garanti sur site pour une durée de 8 ans et maintenu directement par le fournisseur, via le CIPEO. La DAL effectuera les achats directement auprès du fournisseur, en fonction des commandes des communes et la DGEO leur refacturera directement le prix coûtant, à concurrence du montant de CHF 2'500.-.

Il faut ici souligner que l'appel d'offre n'intègre actuellement pas les frais de transport et de montage, le support mural fixe ou réglable en hauteur, les surfaces d'écritures, ainsi qu'éventuellement la barre son ou les haut-parleurs muraux. Ces éléments pourront être négociés par vos soins, soit directement auprès du fournisseur de l'écran, soit auprès d'autres fournisseurs de leur choix.

Interactivité déportée : boîtier de diffusion vidéo et sonore sans fil et tablette – A charge de la DGEO

Dès ce jour, pour les nouvelles constructions scolaires et les transformations des bâtiments existants, il ne sera plus demandé d'établir une liaison câblée entre le bureau de l'enseignant-e et l'écran. Par conséquent, l'interactivité ne se déroulera plus directement et simultanément sur l'écran et l'ordinateur installé sur le bureau de l'enseignant-e, mais sera déportée via le boîtier de diffusion vidéo et sonore sans fil (type « Apple TV ») et pilotée par une tablette. Par ailleurs, ces équipements sont à charge de la DGEO (acquisition, configuration et maintenance).

Cette décision a été longuement étudiée et cette solution permettra de répondre aux objectifs de l'éducation numérique, tout en uniformisant à moyen terme les équipements déjà mis à disposition dans les bâtiments scolaires, ainsi que la formation des enseignant-e-s à leurs utilisations.

Antennes WiFi – A charge de la DGEO sous condition

Concrètement, l'Etat paiera et gèrera les antennes WiFi ou participera financièrement à l'acquisition de ces dernières par les communes, selon le contexte. L'accès à l'internet pédagogique (« Internet à l'école » par Swisscom) reste également de la compétence de la DGEO. Quant aux câblages et aux prises réseaux à l'intérieur des bâtiments, elles restent

à charge des communes, y compris la liaison fibre optique ou cuivre qui relie le bâtiment à « Internet ». En effet, l'Etat ne souhaite pas intervenir dans la construction, la maintenance et l'exploitation des bâtiments scolaires, qui continuent à relever de la compétence des communes ou associations de communes.

Deux cas de figure seront envisageables et dépendront du souhait des communes et/ou de la configuration du bâtiment. Les préconisations techniques devront dès lors être discutées en bonne collaboration entre vous, le CIPEO et la DOP.

Dans le premier cas de figure, la commune décide de conserver la gestion et la maintenance des infrastructures, ainsi que de mutualiser les infrastructures réseaux (diffusion de plusieurs réseaux sur les antennes WiFi et le réseau câblé). Bien que cette configuration permette la diffusion du réseau informatique EDU-VD, le CIPEO sera dans l'impossibilité de gérer les équipements réseaux à distance. L'entier des coûts sera donc assumé par les communes, hormis l'antenne WiFi qui sera fournie ou bénéficiera d'une participation financière de la DGEO, à concurrence du montant de CHF 375.-.

Dans le second cas de figure, l'acquisition et la gestion de l'équipement seront effectuées directement par le CIPEO. Un seul réseau informatique (EDU-VD) sera diffusé par les antennes WiFi et la mutualisation des réseaux (UAPE, APEMS, etc.) sera impossible. Les antennes seraient, dans ce cas, payées intégralement par la DGEO à concurrence de CHF 750.-.

Mise en œuvre au 1^{er} août 2021

Comme mentionné précédemment, les démarches actuellement menées au sein de la DGEO ont comme objectif de déployer ce concept au plus tard pour la rentrée scolaire prochaine. Plusieurs bâtiments scolaires sont en cours de construction ou de transformation. Bien que le type d'écran ne soit pas encore connu, les informations contenues dans ce document, ainsi que les préconisations techniques en matière de câblage pour les écrans, qui peuvent être obtenues auprès du CIPEO ou de la DOP, vous suffisent pour calculer les budgets ou les crédits nécessaires à votre acquisition ainsi qu'à effectuer les travaux. Je ne manquerai pas de vous informer en temps voulu du résultat de l'appel d'offres pour les affichages numériques frontaux (ANF).

Dans le but de pouvoir cibler au mieux l'appel d'offres marché public que nous allons lancer, une information préliminaire quant aux quantités à prévoir et à la répartition géographique sur le territoire vaudois est indispensable. En effet, plus l'appel d'offres précisera ces éléments, plus l'offre sera commercialement intéressante.

Dès lors, je vous serais reconnaissante de bien vouloir compléter le document ci-joint, si les informations demandées sont connues et de le transmettre d'ici **le 22 janvier 2021** au plus tard à l'adresse suivante : gregoire.vagnieres@vd.ch.

Cette information n'est pas un engagement de votre part. Les modalités de commande définitives vous parviendront ce printemps lorsque l'appel d'offre aura abouti et que nous pourrons vous donner toutes les informations précises.

Je vous remercie par avance de votre engagement dans la mise en œuvre de ce concept et mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément souhaité, via le CIPEO ou vos Conseiller-ère-s en développement organisationnel.

Tout en vous remerciant pour l'attention portée à cette information, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes sincères et cordiales salutations.



Cesla Amarelle

Copies :

- Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
- UCV
- AdCV
- Préfètes et Préfets
- Directeur général de l'Ecole obligatoire
- Directrices et Directeurs des établissements scolaires

Annexes :

- Formulaire d'évaluation des besoins – A COMPLETER et RENVOYER
- Schéma technique des installations numériques et répartition des coûts

